

INFOS flash

Saint-Germain-Laval n° 5/98
N° ISSN 0991-2843



Le Manoir de Courbeton

- L'euro
- La sécurité en bref

- Le budget 1998 pages 3, 4 et 5
- L'euro page 6
- La sécurité en bref page 7
- Améliorer le sol de votre potager page 8
- Le centre de loisirs Nathalie pages 9, 10 et 11
- Concours de dessin page 12
- F.C.P.E. Saint-Germain-Laval page 13
- Communiqué de presse : CNAV page 13
- C.E.S.A.L. Judo page 14
- Association P.A.R.E.N.T.S. page 14
- Le Club de l'Age d'Or page 14
- E.S.L. Section Anim' la fête de la rentrée page 15
- Halloween-24 octobre 1998 page 15
- Yoseikan Dakaïto Ryu page 16
- Atelier de percussion page 16
- Séances de Connaissance du Monde page 17
- Section gymnastique enfants page 17
- Brèves page 17
- Marche du godillot page 18
- Randonnée pédestre page 18
- La Caisse des Ecoles page 19



Le budget 1998

Infos Flash Bulletin d'informations municipales.

Directeur de la publication : J.C. Lentès, Maire.

Responsable de la rédaction : P. Legay, J.J. Béguine.

Maquette et conception : C. Legay, C. Passeri

Impression : Compo Grama 01 46 56 14 44.

Rédaction et distribution : Mairie de Saint-Germain-Laval 77130



Dimanche 22 novembre

**Le Club de l'Age d'Or
Saint-Germain-Laval organise**

**un Thé
Dançant**

avec l'orchestre Jocelyne

Salle polyvalente à 14h45

Vente d'enveloppes

toutes gagnantes : 10 F.

Buvette - Pâtisseries

Venez nombreux

Entrée 50 F.

Le budget 1998

Aboutissement de plusieurs années d'effort de gestion de la part du Conseil Municipal et des employés de la Commune, l'année 1998 va se traduire par une pérennité attendue : stabilité des taux d'imposition locale, maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintien de l'effort de l'équipement, diminution de la dette communale, et ceci en dépit de la décentralisation toujours plus prononcée par le support de charges nouvelles difficiles à maîtriser et obligatoires.



L'Eglise Saint-Germain de Paris

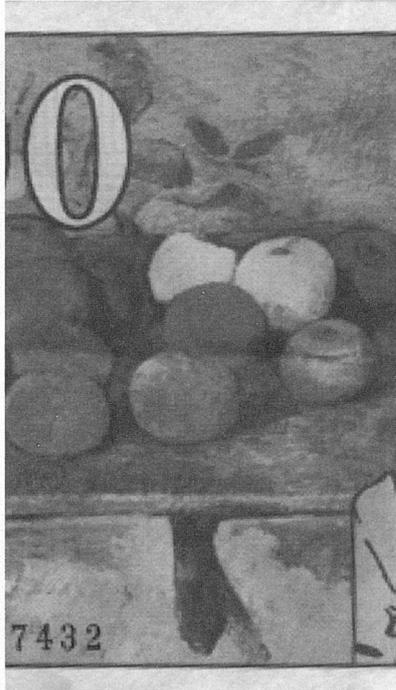
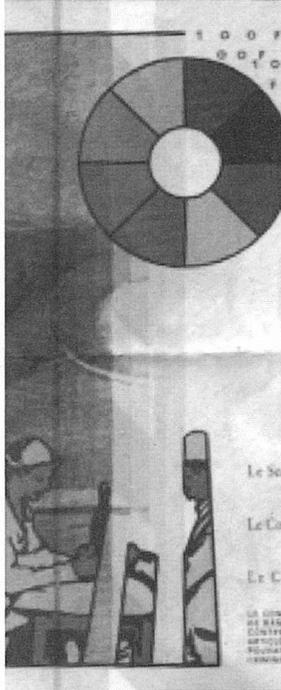
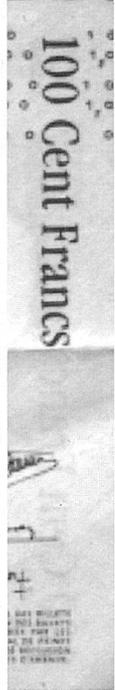
Le budget 1998

Le budget 1998, adopté à la majorité par le Conseil Municipal veut être le reflet des souhaits exprimés chaque jour par chacun des citoyens. Il inclut la totalité des services que la collectivité se doit de rendre à la population, comme l'éducation, la propreté, l'entretien des espaces verts, l'éclairage public, la sécurité et bien d'autres encore.

La politique budgétaire de la commune, s'articule autour de quatre axes principaux :

- Stabiliser les dépenses de fonctionnement
- Pérenniser un bon niveau d'investissement
- Elargir le niveau du service rendu
- Harmoniser les recours à l'emprunt

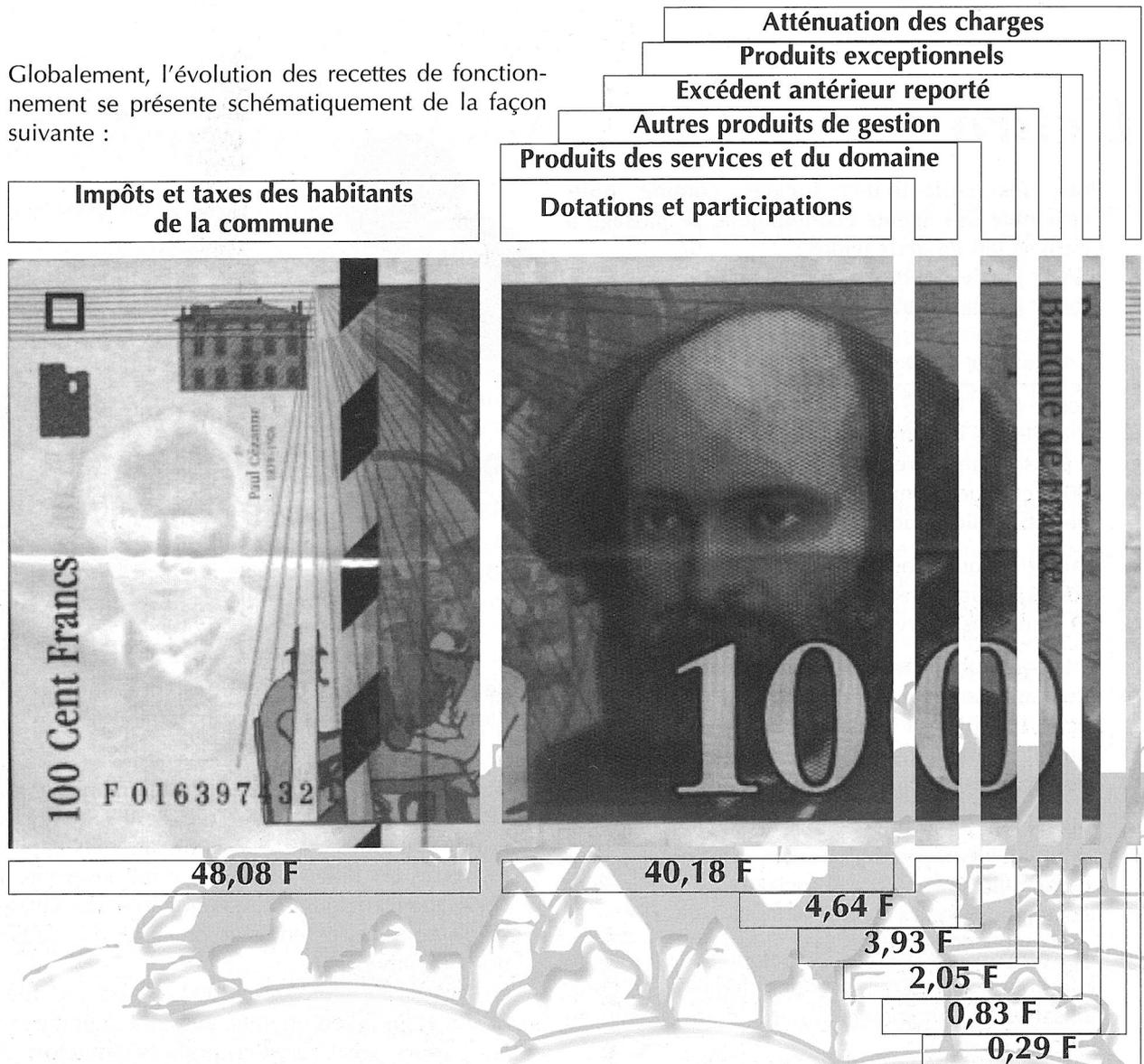
Les dépenses de fonctionnement de la commune pour 1998, représente ainsi **10 937 039, 00 F**, et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges de gestion courantes	Charges financières	Virement investissement
				
22,97 F	33,71 F	24,50 F	9,80 F	9,02 F

Les dépenses de fonctionnement du budget de la commune sont financées par des **recettes de fonctionnement** s'élevant à **10 937 039,00 F**. Ces recettes sont constituées du produit des taxes dites

«communales» (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle) ainsi que la dotation de l'Etat du produit de certains services et de la gestion du patrimoine de la Commune.

Globalement, l'évolution des recettes de fonctionnement se présente schématiquement de la façon suivante :



La Commune investit pour son avenir et celui de ses enfants. La section **des dépenses d'investissement** représente pour 1998 un montant de 2 328 667,00 F et se traduit par le tableau suivant.

Remboursement d'emprunts	986 551,00
Immobilisations corporelles	815 654,00
Immobilisations en cours	33 000,00
Opérations	365 000,00
Autres immobilisations financières	128 462,00

En recettes d'investissement

Dotations et fonds propres	0,00
Subventions	449 500,00
Emprunts et dettes	764 154,00
Remboursements de prêts	128 462,00
Solde d'exécution N-1	0,00
Virement de la section de fonctionnement	986 551,00

Deux nouveaux adjoints !



De gauche à droite

- M. LEGAY Patrice : chargé de l'Infos-Flash et de la Commission Sécurité.
- M. GOIX Robert 1^{er} adjoint : chargé des travaux et de la voirie.
- M. LENTES Jean-Claude : Maire.
- M. SWAJA Dominique : chargé de la vie associative et de la location des salles.
- Mme TOUSSAINT Marie-Claude : chargée des fêtes et des cérémonies.
- M. BEGUINE Jean-Jacques : chargé des affaires scolaires et du centre de loisirs.

Le Maire-adjoint, M.C. TOUSSAINT

L'euro

Pour les collectivités locales comme pour l'ensemble des agents économiques, le passage à l'euro se fait en deux temps :

- le 1^{er} janvier 1999
- le 1^{er} janvier 2002

Le 1^{er} janvier 1999

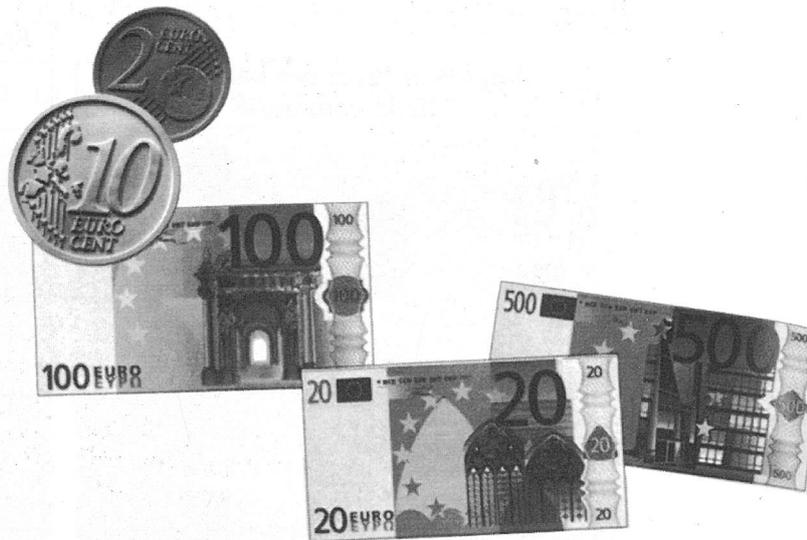
A cette date, l'euro deviendra la monnaie unique et officielle des Etats membres de la zone euro. Durant la phase transitoire 1^{er} janvier 1999 - 1^{er} janvier 2002, chaque monnaie nationale constituera alors une subdivision non décimale de l'euro.

Mais l'euro aura une réalité uniquement scripturale. C'est pourquoi dans la pratique, l'euro sera circonscrit à certains intervenants et opérations :

- Les marchés financiers (marchés monétaires, interbancaires, des charges et des valeurs mobilières) basculeront à l'euro. L'Etat convertira les nouvelles émissions ainsi que le stock de sa dette obligatoire.
- Les entreprises privées auront la possibilité, sur option et de façon irrévocable, de basculer leur comptabilité et leur capital social, et d'effectuer leur déclaration fiscale en euro.
- La plupart des banques devraient être en mesure de proposer aux particuliers des chèquiers en euro, utilisable indifféremment à partir d'un compte en franc ou en euro.
- Cette phase transitoire de trois ans paraît difficilement compressible, compte tenu des délais de fabrication d'une quantité très importante de signes monétaires en euro : 13 milliards de billets et 76 milliards de pièces. Cette phase transitoire a également pour vocation de permettre une préparation progressive et adaptée des administrations publiques et des particuliers.

Le 1^{er} janvier 2002

Cette date correspond à la mise en circulation des pièces et des billets en euro et au basculement des administrations publiques. A cette date, l'euro deviendra unique monnaie de règlement scriptural. Les quinze ministres européens des finances, réunis en Conseil le 17 novembre 1997 à Bruxelles, se sont définitivement mis d'accord sur l'introduction des pièces et billets en euro le 1^{er} janvier 2002. Certains représentants de la distribution et des établissements de crédits avaient cependant fait valoir que la date du 1^{er} janvier 2002 serait la plus mauvaise date. C'est en effet durant cette saison (période



de fêtes, des inventaires et des soldes d'hiver) que le flux de monnaie est le plus important.

Le semestre de transition

Durant une période théorique de six mois maximum, soit du 1^{er} janvier 2002 au plus tard, les pièces et les billets en euro se retrouveront par conséquent en double circulation avec les pièces de billets en franc, le temps de procéder à la substitution définitive.

En théorie, c'est le 30 juin 2002 au plus tard que les pièces et les billets en franc perdront définitivement leur cours légal ceux-ci pouvant toutefois être échangés auprès de la Banque de France pendant un délai de dix ans. En fait, compte tenu des difficultés de maniement et d'encaisse des deux monnaies, chaque pays pourra réduire la durée de cette période complémentaire. En France, cette période pourrait être ramenée éventuellement à un ou deux mois maximum. (*Gestion Locale, Revue du Crédit Local de France*)



La sécurité en bref

ENFANTS : Urgence et efficacité

Les accidents domestiques sont souvent source de panique lorsqu'ils surviennent aux enfants : intoxication, brûlure, chutes, noyades...

Calme, clarté et précision seront de précieux alliés lorsque vous utiliserez le téléphone pour appeler les secours : votre médecin, le SAMU ou les pompiers (18). Il faut en effet donner les indications incontournables pour organiser les secours : votre nom, votre numéro de téléphone et le lieu exact où vous vous trouvez. Il est recommandé également de fournir toujours par téléphone, les éléments d'informations objectifs sur les circonstances de l'accident et sur le blessé lui-même : âge, poids, état physique ou symptômes.

LA ROUTE : Pas de turbos pour les cyclos

Le Décret du 10 septembre 1992 interdit les dispositifs et transformations visant à augmenter la puissance du moteur des cyclomoteurs. Toute infraction à la réglementation est punie d'une amende de 3 000 à 6 000 F (6 000 à 12 000 F. en cas de récidive). (*60 Millions de Consommateurs*)

LA ROUTE : Pare brise, propreté obligatoire

L'article 74 du code de la route impose la présence d'un essuie-glace "ayant une surface d'action, une puissance et une fréquence suffisantes pour que le conducteur puisse de son siège, voir distinctement la route". Et "le pare brise doit être également équipé d'un dispositif lave glace". En cas d'absence ou de mauvais fonctionnement de ces systèmes, les autorités sont en droit de verbaliser. Une contravention qui pourra cependant être classée sans suite, à condition que le contrevenant se présente dans les 5 jours à un service de police ou de gendarmerie qui constatera

la "remise en conformité" du véhicule. Mais, passé ce délai, l'amende sera exigée. (*Auto Moto*)

LA ROUTE : Nuit = Danger

La nuit tue sur la route. Elle ne représente que 20% du trafic, mais 47% des accidents mortels, et 32% des blessés. Principaux responsables : la somnolence et la mauvaise vue. Car un automobiliste sur trois voit mal et l'ignore. (*Le Nouvel Observateur*)

SANTE : Bananes, fruits exotiques anti-ulcères

On sait depuis longtemps que la banane prévient les ulcères. Car elle stimule la prolifération de cellules et de mucus de l'estomac qui protègent la muqueuse contre l'inflammation. Ananas et papayes possèdent également des vertus anti-inflammatoires. Et les cancérologues s'intéressent au pomelo et au kiwi. (*Sciences et Avenir*)

SPORT : Dopage, une pratique répandue

Selon une étude récente, 3 à 5% des adolescents de 16 à 21 ans se dopent, quels que soient les niveaux et les disciplines pratiquées. Autre sondage : sur 2 000 sportifs amateurs du grand est de la France, 9,4% disent se doper et 38% connaître dans son entourage une personne qui se dope. Cette pratique est mieux connue dans certains sports - l'athlétisme, les sports de force et d'endurance notamment - que dans d'autres. Et les dangers encourus n'arrêtent pas la tentation. 22,3% des gens déclarent être prêts à se doper si le produit est indétectable, efficace et sans risque. 1,4% seraient encore prêts à le faire, même si la substance, indétectable et efficace, causait une maladie grave dans un cas sur deux. (*Le Monde*)

La commission sécurité

Avis aux électeurs

Aux termes de l'article L9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les demandes d'inscription sont reçues dans les mairies dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 1998. Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalités à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence. Pour éviter l'affluence dans les mairies, en fin d'année, les électeurs ont intérêt à présenter leur demande dès que possible.

Pour se faire inscrire, il faut être muni :

- d'une pièce d'identité (de préférence la carte nationale d'identité ou le livret de famille)
- d'une pièce attestant que l'électeur a une attache avec la commune ou avec la circonscription du bureau de vote. Cette attache peut résulter soit du domicile, soit de la résidence de plus de six mois, soit de l'inscription au rôle d'une des contributions directes communales.

Pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer, les demandes d'inscription peuvent être :

- soit adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé,
- soit déposées par un tiers dûment mandaté.

Les électeurs trouveront tous renseignements utiles dans les mairies.

Améliorer le sol de votre potager

Par de bonnes pratiques culturales

Le sol est constitué de 4 éléments physiques : l'humus, l'argile, le sable et le calcaire, présents en proportion variable. La nature de votre sol et son comportement sont déterminés par l'élément qui va imposer son rôle (sol humifère, sol sableux...). Bien connaître les caractéristiques de votre sol vous permettra de retenir les pratiques culturales les plus appropriées pour favoriser une bonne circulation de l'air et de l'eau indispensable au bon développement de vos légumes.

Quelles pratiques pour quels sols ?

Si votre sol est humifère :

Sa couleur est foncée avec des débris végétaux en cours de décomposition. Il se réchauffera rapidement au printemps et se gorgera facilement d'eau. Ce type de terre est facile à travailler et riche en éléments fertilisants, en azote en particulier. Il ne nécessitera généralement pas de fertilisation minérale, mais pourra recevoir régulièrement des apports de chaux pour neutraliser son acidité.

Si votre sol est sableux :

Il sera léger et facile à travailler, mais nécessitera de fréquents arrosages en petite quantité à chaque fois. En effet, ce type de sol retient peu l'eau et les éléments fertilisants. Apportez régulièrement une bonne quantité de matière organique et l'engrais azotée au fur et à mesure des besoins. Une terre sableuse peut être battante et imperméable à l'eau si elle possède une proportion importante de fines particules appelées « limon ». Il convient, dans ce cas, de biner régulièrement en cours de culture pour casser la croûte superficielle du sol.

Si votre sol est argileux :

Il sera difficile à travailler. En effet, la terre devient collante lorsqu'elle est trop mouillée, et très dure si elle est trop sèche. Pour améliorer la structure physique de ce sol, réalisez un labour d'automne avec des grosses mottes qui seront exposées au froid pendant tout l'hiver. N'hésitez pas à biner régulièrement ensuite, en cours de culture. Enfin, des apports réguliers de matière organique améliorent la perméabilité du sol et le rendent plus facile à travailler. Si le sol est acide, l'apport de chaux, qui floccule l'argile, peut également être recommandé.

Si votre terre est calcaire :

Elle se réchauffera rapidement au printemps, mais deviendra difficile à travailler en cas d'humidité excessive. Elle peut, par ailleurs, provoquer des chloroses chez les légumes en cas d'excès de calcaire. Pratiquez un labour d'hiver et apportez régulièrement des matières organiques.

Corrigez en douceur l'acidité de votre sol

La plupart des légumes se développent normalement dans une terre neutre (pH compris entre 6,2 et 7,4) ou légèrement acide.

pH idéal du sol pour les principaux légumes :

- 5 à 5,5 pomme de terre
- 5,5 à 6,5 carotte, céleri, concombre, cornichon, haricot vert, navet, petit pois, radis, tomate
- 6,5 à 7 asperge, betterave, choux, épinard, melon, panais

Pour déterminer l'acidité ou l'alcalinité de votre sol, vous pouvez observer les plantes sauvages qui poussent spontanément dans votre jardin ou utiliser un papier réactif qui vous indiquera le pH d'un échantillon de votre terre dilué dans de l'eau distillée.

Si votre terre est trop acide (pH 4 à 5), vous la corrigerez progressivement sur plusieurs années en réalisant des apports réguliers de matières organiques, engrais verts, fumier, tourbe, compost. Vérifiez chaque année le pH de votre sol pour suivre son évolution et mesurer les effets des amendements.

Les plantes indicatrices :

- de sols acides (sableux ou humifères) : bruyère, chrysanthème, digitale, fougère, genêts, mousse, oseille, prêles, ravenelle, véronique.
- de sols calcaires : bleuet, campanule, chardon, chicorée sauvage, coquelicot, matricaire (camomille sauvage), sauges, mercuriale.

Rechargez les "batteries" du sol

Les légumes vont puiser dans le sol les éléments nutritifs (azote, acide phosphorique, potasse, chaux, magnésium, oligoéléments) nécessaires à leur développement. Ceux-ci doivent être sous forme soluble pour être absorbés par les racines des plantes. La matière organique du sol renferme également des éléments nutritifs, mais sous forme insoluble. Ce sont les micro-organismes présents dans l'humus du sol qui les transforment en éléments assimilables par les plantes.

Le rôle essentiel de l'humus :

L'humus joue un rôle très important tant au niveau de la structure du sol que de sa fertilité.

Tout d'abord il améliore la structure du sol en rendant plus légères les terres argileuses et en permettant une meilleure tenue des terres sableuses. D'autre part, il augmente la capacité du sol à retenir l'eau et les éléments fertilisants sous forme minérale. Enfin, c'est au niveau de l'humus que les micro-organismes du sol transforment la matière organique en éléments minéraux assimilables par les plantes. La culture d'engrais verts et l'apport de compost sont de bons moyens d'enrichir votre sol en humus.

A chaque récolte de légumes, la terre du potager s'appauvrit. Il faut donc recharger régulièrement les « batteries » du sol, en apportant des fertilisants organiques (fumier, tourbe, compost) et des engrais verts à base de plantes : fève-rose, pois fourrager, moutarde, vesce, sarrasin, trèfle incarnat, Ray Grass d'Italie... Ces plantes seront enfouies après leur culture pour nourrir le sol et favoriser le développement des micro-organismes.

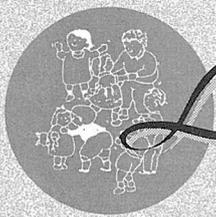
Pratiquez également la rotation des cultures qui évite l'épuisement des réserves du sol et permet, chaque année, une exploration différente des couches de sol par les racines.

Fabriquez votre compost

Les déchets du jardin et de la cuisine (tonte de pelouse, taille des haies, épluchures des fruits et légumes) permettent de faire un engrais naturel pour le potager.

Pour réussir le compost, trois conditions doivent être réunies : une température maximale de 60°, une teneur en eau ne dépassant pas 60 % et de l'air. D'où l'intérêt d'utiliser un silo « spécial compost » doté d'un couvercle et de parois épaisses pour garder les calories, mais perforées afin de permettre une bonne circulation de l'air. La durée moyenne de fabrication du compost est d'environ 90 jours. Elle peut être plus courte avec l'emploi d'un activateur de compostage. Le compost est « mûr » quand il dégage une bonne odeur de sous-bois.

(Extrait du GNIS)



Le centre de loisirs Mathalie

Programme des mercredis du mois de novembre 1998

Mercredi 4 novembre

Une journée en compagnie d'enfants handicapés "Paralysés de France".

Matin

8h00 : Accueil, arrivée échelonnée

10h00 : Collation petits et grands

10h30-11h45 : Participation au grand concours "Imagine et crée ton animal fantastique"

Activité autour du livre

Jeux sportifs

Après-midi

13h30 : Temps calme, sieste pour les petits

14h30 : Projection d'un film fantastique

Surprise

17h00-17h30 : Goûter

Mercredi 11 novembre

Férié

Mercredi 18 novembre

Matin

8h00 : Accueil, jeux divers

10h00 : Collation lait et gâteaux

10h30-11h45 : Encore et encore un mystère !
Finition de l'animal

"Imagine et dessine le monde fantastique"

Activité rollers

Après-midi

13h30 : Départ de la cantine

Centre culturel à Melun

Spectacle musical "A Pas Feutres"

17h00-17h30 : Goûter

Mercredi 25 novembre

Matin / après-midi

8h00 : Accueil, activités libres

10h00 : Collation petits et grands

10h30 : **Sortie exceptionnelle au salon du livre à Montreuil**

Possibilité d'achat de livre

Déjeuner au Mac Do

Prévoir 25 à 35 F.

17h00-17h30 : Goûter

A Pas Feutres

*Tout est parti d'une
phrase de Jacques
Salomé :*

*"Quand il y a le
silence des mots,
se réveille trop
souvent la violence
des maux..."*

Grand concours

"Imagine ton animal fantastique"

A en croire les histoires qui se transmettent de générations en générations, certains animaux seraient plus fantastiques que les autres.

A priori, sans même aller jusqu'au monstre du Loch Ness, le dragon, la chauve-souris ou la pieuvre seraient bien plus mystérieux, bien plus envoûtants que le cheval ou le chien.

Et pourtant, à y regarder de plus près, à y regarder autrement, tous les animaux deviennent fantastiques.

Une vache au fond des yeux ou une mouche à la loupe ne prennent-elles pas soudain des proportions extraordinaires ? Et les métamorphoses, les mélanges de genres, les créations légendaires comme la licorne ou la sirène ne donnent-ils pas des résultats qui défient la réalité ?

Si toi aussi tu pouvais créer ton animal fantastique, à quoi ressemblerait-il ? Quelles seraient ses caractéristiques, son histoire ? Où vivrait-il, que mangerait-il ?

Durant tous ce mois, nous te proposons de lui donner vie, de lui créer une histoire en faisant marcher ton imagination. Pour cela, tous les moyens sont bons, toutes les techniques sont permises.

Tu peux écrire, dessiner, peindre, sculpter, coller... pour inventer celui que tu trouveras le plus étonnant.

Alors si toi aussi tu veux participer à ce grand concours, rejoins-nous vite !!



Le centre de l'

Programme des mercredis du mois de décembre 1998

Mercredi 2 décembre

Matin

8h00 : Accueil, arrivée échelonnée

10h00 : Collation lait et gâteaux

10h30-11h45 : Découverte d'une histoire

Création d'une image animée

Jeux sportifs

Après-midi

13h30 : Départ de la cantine

Sortie théâtre à Melun

Conte théâtral fantastique

"Justin et l'horloge"

17h00-17h30 : Goûter

Mercredi 9 décembre

Matin

8h00 : Accueil, jeux divers

10h00 : Collation petits et grands

10h30-11h45 : Activité rollers, hockey...

Préparation du décor de Noël

Après-midi

13h30 : Départ de la cantine

Sortie patinoire à partir de 5 ans

Prévoir une tenue de rechange et des gants

Promenade et jeux pour les plus jeunes

17h00-17h30 : Goûter

Mercredi 16 décembre

Matin

8h00 : Accueil, activités libres

10h00 : Collation lait et gâteaux

10h30 : Activité rollers, hockey...

Décorations de Noël

Création d'un sapin

Après-midi

13h30 : Temps calme, sieste pour les petits

14h30 : Projection d'un film

17h00-17h30 : Goûter

Justin et l'horloge

*Dans le petit village
alsacien de Bilzeim,
en cette veille de
Noël, un évènement
dramatique s'est
produit : les aiguilles
de l'horloge ont
disparu.*

*Elles ont été dérobées
par le church Grim,
le troll des églises.*

*Le temps s'est arrêté,
la panique s'empare
des habitants car sans
horloge, pas de pas-
sage du Père Noël...*

*Et c'est au gentil
Justin, le lutin-ramo-
neur, que revient la
périlleuse mission de
sauver ce Noël.*

loisirs Nathalie

Règlement

- Règlement sur trois mercredis
- Bien vouloir prévenir le lundi en cas de désistement pour la cantine
- Prévoir un goûter pour chaque jour dans un sac individuel
- Ne pas mettre de vêtements fragiles
- Essayer de marquer les vêtements
- Pour nous permettre de déterminer votre tranche de tarif 99, si ce n'est déjà fait, merci de nous communiquer votre avertissement d'impôts 97.

En accord avec E.S.L. Foot, votre enfant à la possibilité, le mercredi, de participer à la fois, aux activités du centre et l'après-midi à son entraînement de foot, sauf les jours de grande sortie.

A noter : notre responsabilité s'arrête aux activités pratiquées par l'enfant au sein du centre de loisirs uniquement.

Le centre de loisirs "Nathalie" organise en collaboration avec les Restos du Cœur de Montereau, une grande collecte humanitaire en faveur des enfants de la région.

"Prendre un enfant par la main, pour l'emmener vers demain..."
dit le poète.

Notre geste de solidarité, c'est aussi un petit plus pour le Noël d'un enfant. Pour les enfants, les Restos du Cœur ont besoin de : petits pots, gâteaux secs, chocolat, couches.

Points de dépôt de la collecte : le centre de loisirs "Nathalie", la mairie de Saint-Germain-Laval, l'école maternelle les Mûriers, l'école primaire de Courbeton, l'école primaire du Petit Buisson et la garderie les Mûriers.

Un petit geste...

*Un petit pot
chacun...*

Pour un grand bien.

On compte sur vous.

Cherhe

Association des Maires
de l'Ile-de-France

GRAND CONCOURS DE DESSIN «Dessine-moi ta Nouvelle Ville»

COMMENT PARTICIPER ?

3^{ème} Carrefour des Décideurs
d'Ile-de-France



«DESSINE-MOI TA NOUVELLE VILLE»

Le Concours de Dessin s'adresse à tous les élèves des classes de CE2.

Intégré au programme de l'année scolaire, il fait appel à l'imagination et à l'énergie créative des enfants.



Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens du 3^{ème} millénaire, l'Association des Maires de l'Ile-de-France lance à leur destination un grand concours de dessin et les invite à exprimer au travers de leurs œuvres leurs attentes, leurs souhaits, leurs désirs d'une ville idéale, la ville dans laquelle ils rêvent de vivre, la Nouvelle Ville.

Les meilleurs dessins seront primés et les enfants récompensés lors des ASSISES de l'AMIF et du CARREFOUR des DÉCIDEURS d'ILE-DE-FRANCE.

les 13, 14 et 15 Avril 1999
au Parc Floral de Paris

Tous les dessins seront regroupés sous la forme d'une exposition au cœur du salon

COMMENT COMMUNIQUER CETTE INITIATIVE A VOS JEUNES ADMINISTRÉS ?

➤ En communiquant auprès des directeurs d'école qui eux-mêmes communiqueront auprès des enseignants des classes de CE2.

➤ En diffusant cette initiative sur tous les supports de la commune (bulletins, journaux municipaux, lettres du maire...), sans oublier les écoles.

LES BUTS ET ENJEUX DE CE CONCOURS DE DESSIN

Chaque francilien est concerné par l'amélioration de son quotidien et par toutes idées nouvelles pouvant y contribuer.

Parce que les élus d'Ile-de-France se mobilisent chaque jour dans le but d'améliorer la vie de leurs concitoyens, ils seront cette fois à l'écoute des plus jeunes d'entre nous.

COMMENT PARTICIPER ET RETOURNER VOS DESSINS ?

- Les dessins devront être réalisés sur un support papier de format A3 (420mm x 297mm).
- Chaque enseignant pourra déterminer le choix des outils employés par ses élèves (feutres, peinture, crayons de couleur, pastels...).
- Il pourra laisser libre choix aux enfants participants de s'exprimer autour du thème "la nouvelle ville" et ce qui s'y rapporte (environnement, sécurité, aménagement...).
- Par classe, le ou les dessins pourront être individuels ou collectifs.
- Tous les dessins devront être signés de l'enseignant, de ou des auteurs, le nom de l'école ainsi que la commune devront également apparaître.

Tous les dessins devront être retournés à l'A.M.I.F. au plus tard le 25 Février 1999

Association des Maires de l'Ile-de-France - 132, rue de Rivoli - 75001 PARIS

La société CMP est à votre entière disposition pour toutes demandes de renseignements.

CMP

Les Espaces Multi-Services
56, boulevard de Courcerin - 77183 CROISSY-BEAUBOURG
TEL : 01 64 62 26 00



F.C.P.E. Saint-Germain-Laval

A la suite de son Assemblée Générale du 17 septembre 1998 la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves vous présente son nouveau bureau :

- Madame Bernadette FASSOLETTE,
présidente - 01 64 32 31 42
- Madame Catherine BORDE,
vice-présidente - 01 64 32 12 44
- Madame Marie-France HUET
01 64 32 99 09
- Madame Odile FARDOIT,
trésorière - 01 64 32 72 95

Le 17 octobre, vous avez voté pour élire vos délégués de parents d'élèves qui vous représenteront aux trois conseils d'école de maternelles et primaires de l'année scolaire.

Sont élus :

- École maternelle les Mûriers
TITULAIRES : Mesdames Martine DHAINAUT, Marie-France HUET, Patricia BOURBIGOT, Anne-Florence AUFFRET.
SUPPLÉANTES : Mesdames Sophie CLEMENT, Bernadette REMY
- École primaire de Courbeton
TITULAIRES : Mesdames Catherine BORDE, Odile FARDOIT, Françoise PEGUILLAT, Chantal GIRARD, Marie-Claude SKOCZEK.

SUPPLÉANTES : Mesdames Martine DHAINAUT, Isabelle VOLLEREAU .

• École primaire du Petit Buisson
TITULAIRES : Mesdames Bernadette FASSOLETTE et Anne-Florence AUFFRET.

SUPPLÉANTES : Mesdames CHIOUK et VIAUD.

Nous remercions les parents qui nous ont accordé leur confiance et nous essaierons de remplir au mieux notre tâche de délégués, ceci toujours dans l'intérêt des enfants. Les conseils d'école, réunissant la directrice ou le directeur, les enseignants, les représentants de la municipalité et les parents élus, auront lieu dans les trois établissements de Saint-Germain-Laval, trois fois au cours de l'année.

Le conseil d'école est le lieu où les représentants élus des parents d'élèves, proposent au directeur les points qu'ils souhaitent voir figurer à l'ordre du jour : projet d'école, utilisation des moyens, cantine, transport, sécurité, sorties... Ils font part des attentes et questions des parents sur la vie de l'école.

Toutes vos suggestions concernant la scolarité des enfants sont les bienvenues. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter également, assez rapidement.

Bon courage à tous pour cette année scolaire,
Le Bureau

Communiqué de presse : CNAV Agence de Seine et Marne - Réorganisation du Réseau des Points d'Accueil Retraite

A partir du 26 octobre 1998, le point d'accueil retraite situé au 110, avenue de Flandre à Paris 19^{ème} sera fermé pour travaux et ne recevra plus les assurés.

Pour maintenir son offre de service et poursuivre sa politique de proximité vis à vis de son public, l'agence départementale de la CNAV en Seine-et-Marne améliore et adapte son réseau d'accueil.

Elle l'améliore en proposant dès le 26 octobre 1998 un accueil informatisé sur l'ensemble de son réseau soit 27 points d'accueil retraite informatisés.

A compter de cette date, quel que soit le lieu d'accueil, les futurs retraités pourront sur simple demande, obtenir, gratuitement la production de leur relevé de carrière et dès 55 ans, l'estimation de leur future retraite. Si un dossier est en cours, ils pourront également connaître l'état d'avancement de celui-ci.

Elle adapte son réseau :

en renforçant à compter du mois de novembre, les points d'accueil de : BRIE-COMTE-ROBERT, DAMMARTIN-EN-GOËLE, CLAYE SOUILLY qui seront ouverts dorénavant le mardi toute la journée.

CRECY-LA-CHAPELLE ouvert tous les jeudis matin. LA FERTE SOUS JOUARRE ouvert le vendredi matin en plus du mercredi.

PONTAULT-COMBAULT ouvert le vendredi toute la journée en plus du mercredi.

• en fermant celle de LIZY SUR OURCQ car l'informatisation de ce lieu n'est pas possible.

De plus, dès le mois de novembre, un nouveau service est proposé sur le département : l'accueil sur rendez-vous. Suite à l'expérience menée au siège départemental, de Marne-La-Vallée, et au succès rencontré par ce service, l'accueil sur rendez-vous sera proposé dans 4 lieux supplémentaires, qui sont : BRAY SUR SEINE et DONNEMARIE-DONTILLY le premier lundi de chaque mois.

CHATEAU-LANDON et LA CHAPELLE LA REINE le troisième jeudi de chaque mois. Les personnes qui souhaitent obtenir un rendez-vous doivent contacter le 01 55 45 59 99. La liste des points d'accueil retraite de la CNAV en Seine-et-Marne et leurs horaires d'ouverture sont disponibles au : 01 40 37 37 37 ou sur le 3615-RETRAITTEL (0,85 F la mn.).

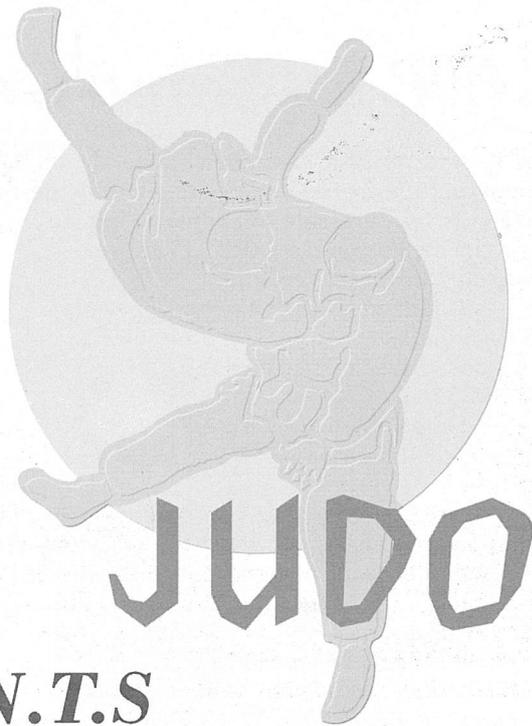
C.E.S.A.L. Judo

Le C.E.S.A.L. Judo, avec ses 97 licenciés à la F.F.J.D.A. a bien débuté la saison 98/99.

Samedi 17 octobre, Thierry PIGNOUX, professeur du club s'est imposé dans la catégorie des moins de 90 kg en remportant la finale, 5 victoires par ippon au tournoi nationale du TOP 94 qui regroupait plusieurs centaines de participants.

Cet excellent résultat est de très bon augure pour les judokas qui devront s'affronter sur les tatamis lors des prochaines compétitions.

Les inscriptions se poursuivent au dojo les mardis et les vendredis de 17h30 à 21h30.



Association P.A.R.E.N.T.S

Nous avons créé cette association dans le but d'aider les jeunes ayant des difficultés à s'insérer dans notre société. Nous aimerions continuer d'essayer de leur faire comprendre qu'il existe d'autres moyens que leur cannabis et leur révolte pour se faire accepter par tous, et aussi aider les familles dans les moments pénibles face à ces problèmes.

"Nous vous signalons par ailleurs que nous sommes tous des bénévoles et que notre association fonctionne sans subventions de la commune, désirant rester indépendants."

Début janvier, salle du Rû de l'Etang tous les mer-

credis de 14h à 18h, un soutien scolaire sera organisé pour les jeunes le désirant.

Une réunion publique se tiendra le 13 janvier 1999 à 20h30, salle du Rû de l'Etang, toutes vos suggestions seront les bienvenues, jeunes venez nous aider à créer une salle pour vous.

Nous tenons à vous rappeler que nous restons à votre disposition pour ceux qui le désirent.

Tél. : 01 64 32 54 20 / 01 64 32 55 27 / 01 64 70 34 83

La présidente

Le club de l'âge d'or

Le club de l'âge d'or va faire, les 2 et 3 décembre

"Ses marchés de Noël en Alsace"

Programme

1^{er} jour :

- Autoroute vers Strasbourg, ou nous côtoierons la vie de la ville en tramway
- Déjeuner typique : tarte aux oignons, choucroute
- Visite des marchés strasbourgeois
- Direction Colmar : diner et nuit d'hôtel Bristol ***

2^{ème} jour :

- Mittelwihr et la route des vins, visite de cave et dégustation de kouglof
- Les marchés de Noël à Kaysersberg
- Déjeuner
- Retour en soirée

PRIX : 800 F (860 F pour les non inscrits au club)

Renseignements et inscriptions :

Madame MOREAU - 5, rue des Croix Blanches

Monsieur VIBERT - Tél. : 01 64 32 72 02

Retenez ces dates

Dimanche 22 novembre : THE DANSANT

de 15h à 19h30

Salle de l'Orée de la Bassée

Orchestre : JOCELYNE BRUET.

Judi 10 décembre : ASSEMBLEE GENERALE

à 14h30

Salle de l'Orée de la Bassée

Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

E.S.L. Section Anim' - La fête de la rentrée



Groupe de percussion : The Complet' Mandingue.

Comme chaque année, la fête de la rentrée a obtenue un succès satisfaisant auprès des Saint-Germainois.

Malgré le mauvais temps, nous avons eu cependant le plaisir de vous faire découvrir quelques représentations réalisées par de nombreuses associations de Saint-Germain-Laval. En ce 12 septembre, la joie était au rendez-vous, petits et grands ont pu se distraire grâce à de nouveaux stands prêtés gracieusement par l'école "Le Petit Buisson", leur permettant de repartir les bras chargés de cadeaux....

Par ailleurs, nous remercions pour leur déplacement :

le Haras d'Héricy, les Colombophiles de Montereau, l'ASA Melun et notre amie, la marchande de glaces de Montereau.

Alors nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle fête de la rentrée.



Fête d'Halloween - 24 octobre 1998

Pour la première fois à Saint-Germain-Laval, fut organisée la célèbre fête d'Halloween.

Vous avez été nombreux parents et enfants à participer à cette manifestation et nous vous en remercions. Malheureusement, quelques enfants peu patients, non pas respecté l'heure à laquelle nous nous sommes donnés rendez-vous, ce qui à bien sûr, eu pour effet de rencontrer de nombreuses portes fermées. C'est un peu dommage pour les enfants qui nous ont accompagnés.

Cependant, nous restons tout de même satisfaits de la réussite de cette fête et projetons de la renouveler l'an prochain.

Mais en attendant tout ceci, nous vous invitons le samedi 21 novembre 1998 à 20h30 (salle l'Orée de la Bassée) pour notre loto annuel.

Renseignements : M. Lebigot - le Président

Tél. : 01 64 70 34 73



*A bientôt
Les membres de la Section Anim'*

Yoseikan Dakaïto Ryu

Méthode d'apprentissage du Yoseikan Dakaïto Ryu aux enfants.

Au départ, l'enfant construit ses conduites en s'engageant pleinement dans l'activité et à travers un répertoire aussi vaste que possible d'actions élémentaires telles que courir, sauter, glisser, tirer, pousser, manipuler...

Il prend en compte les résultats de son activité, il compare les résultats obtenus aux objectifs recherchés. L'enfant est ensuite appelé à structurer ses conduites en analysant son activité, ceci lui permettant d'établir des relations entre ses manières de faire et le résultat de son action et prendre en compte ses relations pour réorganiser son projet.

A l'issue de cette méthodologie, l'enfant doit être apte à réaliser des mouvements plus complexes que ceux de la vie quotidienne résultant de la combinaison de mouvements simples ou élémentaires, tels que "frapper et esquiver", "anticiper et réagir"...

Les automatismes des gestes techniques et le développement des qualités physiques sont acquis à travers un grand nombre de jeux variés, très proche des objectifs à atteindre. Nous passons alors à l'étape de la préparation physique générale axée sur un

apprentissage varié et polyvalent, en insistant sur le côté physique visant à développer les qualités de force, de vitesse, d'endurance, de souplesse, d'adresse, de résistance...

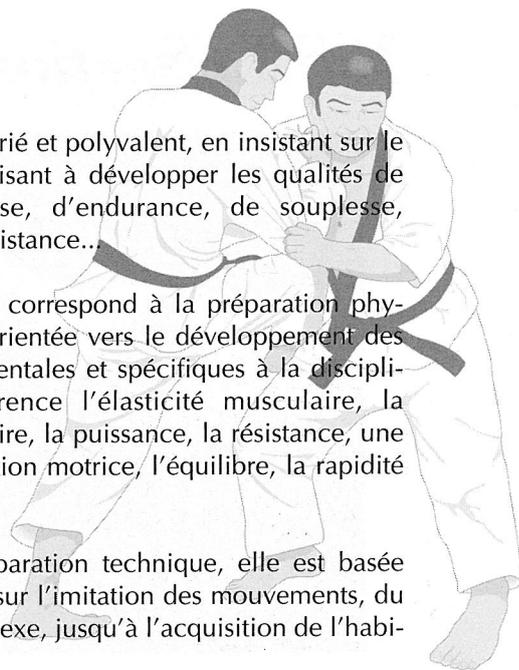
L'étape suivante correspond à la préparation physique spéciale orientée vers le développement des qualités fondamentales et spécifiques à la discipline, en l'occurrence l'élasticité musculaire, la mobilité articulaire, la puissance, la résistance, une bonne coordination motrice, l'équilibre, la rapidité d'exécution...

Quant à la préparation technique, elle est basée essentiellement sur l'imitation des mouvements, du simple au complexe, jusqu'à l'acquisition de l'habitude motrice.

Dans un prochain numéro, nous parlerons de ce que permet à un pratiquant les différentes sensations qu'il acquiert durant l'entraînement.

Yoseikan Dakaïto Ryu : les cours sont les mercredis de 19h à 20h pour les enfants et à partir de 20h pour les adolescents et les adultes. Pour tous renseignements : 01 64 70 26 46.

Le bureau



Atelier de percussion

L'Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval propose un atelier de percussion.

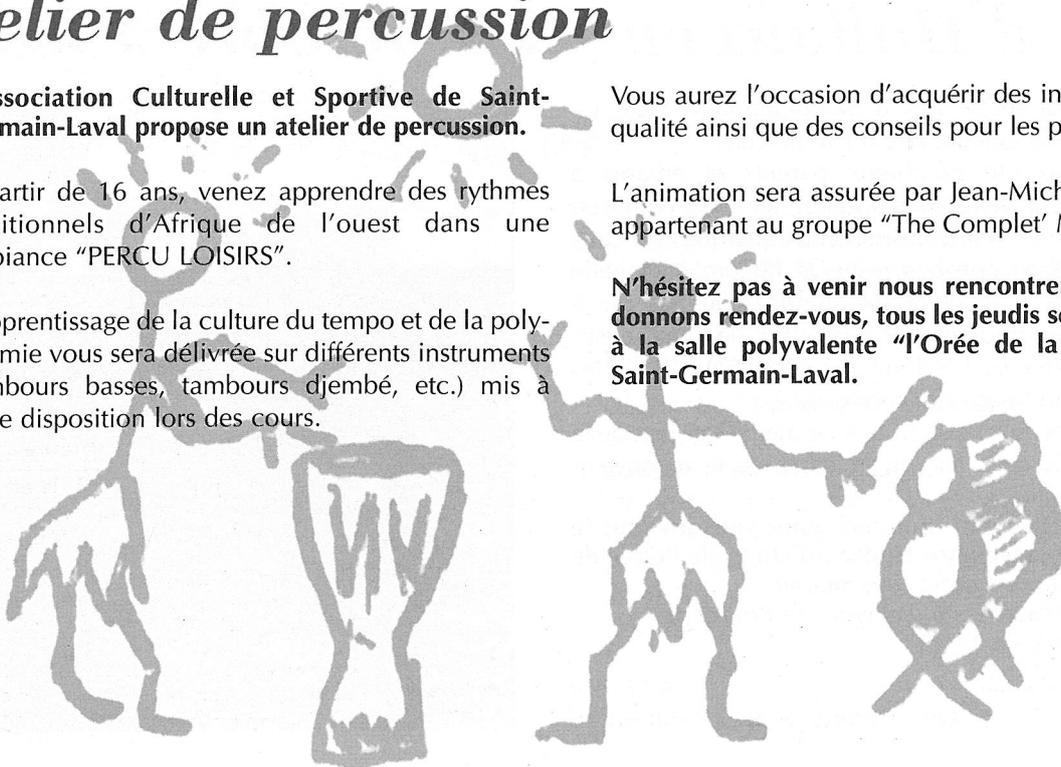
A partir de 16 ans, venez apprendre des rythmes traditionnels d'Afrique de l'ouest dans une ambiance "PERCU LOISIRS".

L'apprentissage de la culture du tempo et de la polyrythmie vous sera délivrée sur différents instruments (tambours basses, tambours djembé, etc.) mis à votre disposition lors des cours.

Vous aurez l'occasion d'acquérir des instruments de qualité ainsi que des conseils pour les préserver.

L'animation sera assurée par Jean-Michel et Patrick appartenant au groupe "The Complet' Mandingue".

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous vous donnons rendez-vous, tous les jeudis soir, à 20h30, à la salle polyvalente "l'Orée de la Bassée" de Saint-Germain-Laval.



Séances de Connaissance du Monde

L'Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval propose des séances de connaissance du monde.

Lundi 21 décembre : GRAND NORD SCANDINAVE

Norvège - Finlande - Laponie

Lundi 11 janvier : MAROC

"Ombres et Lumières"

Lundi 25 janvier : les plus belles escales AUTOUR DU MONDE

Lundi 1^{er} mars : INDOCHINE

Vietnam - Cambodge - Laos

Lundi 22 mars : ECOSSE

Les conférences filmées débutent à 20h15.

Pour profiter du prix de groupe, vous vous inscrivez auprès de Mme Lopez, tél. : 01 64 32 81 62, la semaine précédant la séance.

Elle vous réservera votre place et vous attendra à l'entrée du Théâtre Richelieu, rue des Fossés, Montereau, à partir de 20 heures.

Section gymnastique enfants

Jours et heures des cours

Lundi :	18h à 19h	groupe des compétitions. niveau 1 et 2.
	19h à 20h	
Mercredi :	10h à 11h	gym "bébé", débutants. section 6 à 8 ans.
	11h à 12h	
	14h à 16h	groupe des compétitions, niveau 2. groupe des compétitions, niveau 1.
	18h à 20h	
Samedi :	13h30 à 14h30	section : 6 à 8 ans. groupe des compétitions, niveau imposé.
	14h30 à 16h	
	16h à 18h30	groupe des compétitions, niveau 2. section des grandes, de 16 à 20 ans.
	18h30 à 19h30	

Les cours sont dispensés au dojo de Courbeton à Saint-Germain-Laval.

Pour tous renseignements complémentaires, voir sur place.

L'Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval



Brèves

Collecte des monstres extra-ménagers

La collecte des monstres "extra-ménagers" aura lieu dans notre commune le lundi 7 décembre 1998, à partir de 5h30, la benne ne passant qu'une fois dans la rue. Les déchets encombrants ou "monstres" sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui, en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères. Ne sont pas compris dans la dénomination "monstres", les bouteilles de gaz, batteries, déblais, gravois, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

Recensement militaire

La loi n° 97 1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a défini de nouvelles modalités de recensement :

- l'âge de présentation en mairie est abaissée de 17 à 16 ans,
- les jeunes hommes nés en 1980 et 1981 sont recensés à l'âge de 17 ans par mesure dérogatoire,
- les jeunes gens nés en 1982, doivent être recensés avant l'âge de 17 ans.

En conséquence, les jeunes gens nés en octobre, novembre, décembre 1981 et octobre, novembre, décembre 1982, doivent se faire recenser en mairie avant fin janvier 1999 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat civil (livret de famille ou fiche familiale d'Etat civil)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

C.C.A.S. Permanence assistante sociale

Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence sur rendez-vous le troisième lundi de chaque mois, de 14h à 17h, en mairie. La prochaine aura lieu les 16 novembre et 21 décembre.

C.C.A.S. Allocations jeunes appelés

Nous rappelons aux jeunes appelés que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. attribue aux militaires, une fois durant leur incorporation, une allocation versée à l'occasion de Noël. Si vous êtes concerné, vous devez déposer au secrétariat de la mairie, un certificat de présence au corps accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Caisse des Ecoles - Tombola

La vente des tickets de tombola est actuellement en cours. Nous vous rappelons que cette tombola participe au financement de la Caisse des Ecoles donc aux activités de ces écoles, qu'un lot sera attribué par carnet, et que les lots principaux sont un lampadaire hallogène, des bons d'achat, une oie, etc.

Par avance, merci de réserver un bon accueil aux enfants.

Le tirage au sort public se déroulera le jeudi 17 décembre 1997, à 20h30, en mairie.

Marche du godillot

L'Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval a été contactée par le club de rando de Cannes-Ecluse afin de savoir si vous seriez intéressés par la marche du godillot, organisée à Bruxelles, le samedi 19 décembre, avec des circuits de 10, 15 ou 20 km.

Le transport se fera en autocar avec un départ à 8h. Rendez-vous pour le retour à 24h au bus et heure approximative d'arrivée : 5h le dimanche matin.

Participation financière : 200 F., réglable à l'inscription.

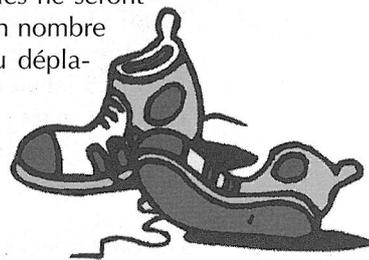
Pour ceux qui auraient un empêchement, ou enco-

re les grands sportifs, je précise que vous pouvez participer également à **la marche du godillot de Paris**, qui se déroulera le samedi 9 janvier 1999.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous, le plus rapidement possible auprès de vos responsables de sections ou en me contactant au 01 60 96 12 39.

Il est bien entendu que ces sorties ne seront possibles que si nous sommes en nombre suffisant pour amortir le prix du déplacement de l'autocar.

A bientôt j'espère.



Randonnée pédestre

Le dimanche 22 novembre, nous vous proposons une randonnée d'une douzaine de kilomètres, dans la forêt de Fontainebleau.

Le rendez-vous est au stade de Pontville, à partir de 13h15.

Le départ se fera impérativement à 13h30.

Nous parcourerons le circuit du Rocher de Bouligny et du Rocher d'Avon.

Venez nous rejoindre, même si vous ne disposez pas de véhicule.

Nous vous précisons également que nous partons pour une promenade et non une épreuve de vitesse. Nous vous espérons nombreux (en cas de pluie violente, la sortie sera annulée).

A noter sur votre agenda, les prochaines sorties :

Dimanche 6 décembre : la Tour Dénecourt

Dimanche 17 janvier : la Mare aux Fées

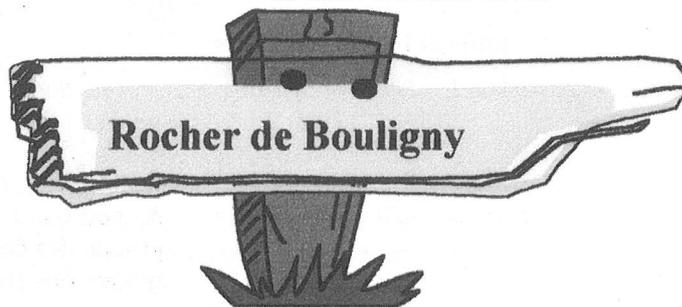
Dimanche 14 février : les Gorges de Franchard

Dimanche 14 mars : les Trois Pignons

Dimanche 11 avril : Larchant, avec pique-nique

Dimanche 16 ou 30 mai : sortie à la journée, au lac de la Forêt d'Orient

L'Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval.



Association Départementale des Veuves Civiles de Seine-et-Marne

Nous remercions toutes les municipalités qui ont répondu positivement à notre demande de subvention de l'an dernier.

Toute aide financière, même minime, est pour nous l'assurance de l'appréciation de notre action.

Notre but est d'aider toute personne ayant perdu son conjoint, à la renseigner sur les démarches à effectuer, à la guider éventuellement et être à son écoute.

Si parmi vos administrés certains rencontrent des difficultés, n'hésitez pas à leur donner nos coordonnées.

Par ailleurs si vous éditez un bulletin municipal, nous vous remercions de faire connaître notre Association :

24, rue du Colonel Picot 77000 MELUN - Tél. : 01 60 68 43 10

Nous sommes à votre disposition pour vous remettre les feuillets démarches "la F.A.V.E.C. peut vous aider" dont nous vous joignons un exemplaire.

Nous vous prions de croire Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente,

Monique DUCLAU

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

**Mercredi et vendredi de 19h à 20h
Lundi et jeudi de 20h30 à 21h30**

Pas de cours pendant les vacances scolaires.
Nous invitons celles et ceux qui hésitent,
à essayer, sans engagement de leur part.
**Renseignement auprès de Gérard Dupas,
responsable de la section 01 60 96 15 51.**

Gymnastique volontaire adultes

Vous avez envie de bouger, de redécouvrir et de faire travailler tous vos muscles, l'A.C.S.G. vous propose une activité accessible à tous.
Les mouvements sont rythmés par la musique et nous menons le front :



**ENDURANCE
RENFORT MUSCULAIRE
SOUPLESSE**

Venez activer et embellir votre corps avec nous, en vous inscrivant à l'une des deux séries de cours dispensés sous le préau de l'école primaire de courbeton.



La Caisse des Ecoles

Cartes de membres 98/99

Comme chaque année, la carte de membre de la Caisse des Ecoles vous est proposée par les élèves.
Si vous êtes intéressés, veuillez retourner le coupon ci-joint, après l'avoir rempli accompagné de votre versement (espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor public - Caisse des Ecoles de Saint-Germain-

Laval). Certaines familles ont des enfants dans les différentes écoles de la Commune. Pour ces dernières, ne retourner qu'un seul coupon.
Cet imprimé vous a été remis par l'élève

Eventuellement, contactez-le pour lui remettre votre versement. Dans quelques jours votre carte de membre vous sera retournée.

NOM :

Adresse :

désire cotiser à la Caisse des Ecoles pour la somme de F.

Signature

La Caisse des Ecoles vous remercie de votre participation.

SUPER LOTO

LOTO

21 novembre
à Saint-Germain-Laval
20h30

Salle l'Ornée de la Bassée

Télévision
Ensemble Prologie
Centrale Vapeur
Vtt
Karschen

Section anim'